

Paris, le 25 janvier 2011



Roland HUBERT
Co-secrétaire général
Claire RICHEL
Virginie PAYS
Responsables des professeurs documentalistes

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministère de l'Éducation Nationale
Direction Générale de l'Enseignement scolaire
DGESCO
107 rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : Groupe de travail sur les missions des professeurs documentalistes

Monsieur le Directeur,

Le SNES vous informe de son profond désaccord tant sur la méthode employée quant à la révision de la circulaire de missions des professeurs documentalistes que sur son contenu. Après l'annulation du dernier groupe de travail fin juin et des mois de silence de la part de vos services, la communication d'un nouveau projet, très éloigné de ce qui avait été discuté, avec réponse dans la semaine, est une forme de déni des conditions d'un véritable dialogue social. Nous ne pouvons accepter un calendrier aussi précipité ni un texte qui ne reflète pas la réflexion menée avec vos services dans le cadre de plusieurs réunions du groupe de travail.

Nous considérons que le dernier projet de texte transmis le 18 janvier est une véritable régression pour la profession :

Les missions pédagogiques développées dans ce projet de texte sont en deçà de celles définies dans la circulaire de 1986 alors que les professeurs documentalistes sont recrutés par un CAPES depuis 1989 et qu'ils appartiennent à la catégorie des personnels enseignants. Ce texte escamote leur fonction d'enseignant alors qu'elle devrait en être le point principal. Le SNES ne peut accepter que le rôle pédagogique des professeurs documentalistes soit ainsi réduit à l'acquisition d'items du socle commun au collège, ni au tutorat et à l'accompagnement personnalisé au lycée. Nous revendiquons depuis plusieurs années l'élaboration d'instructions pédagogiques officielles en information-documentation. Le Parcours de Formation à la culture de l'information (PACIFI) mentionné dans votre projet ne saurait satisfaire cette revendication.

La politique documentaire telle qu'elle est déclinée omet le volet formation des élèves qui devrait pourtant en être le cœur. L'identification des ressources, leur acquisition ainsi que leur diffusion sont effectuées au service de cette formation.

La mention récurrente du « numérique » dès le titre nuit à la clarté du propos : elle est bien trop réductrice pour qualifier la nature des missions des documentalistes. Les professeurs documentalistes ont depuis longtemps intégré dans leurs pratiques les nouvelles technologies, mais ils n'en sont pas pour autant les seuls experts et ils n'ont pas vocation à devenir les formateurs de leurs collègues des autres disciplines dans ce domaine.

La multiplicité des tâches énoncées dans ce texte éloignent de fait les professeurs documentalistes du cœur de leur métier : les élèves.

Enfin pour le SNES, une circulaire de missions a vocation à être pérenne et à ce titre, elle ne peut se limiter à la déclinaison des références aux réformes en cours.

.../...

Le SNES vous rappelle aussi son exigence d'un taux d'encadrement correct en personnels qualifiés dans les CDI pour pouvoir mettre en œuvre une réelle formation auprès des élèves ainsi que la création d'un corps statutaires d'aide documentalistes qui seconderaient les professeurs documentalistes leur permettant ainsi de se consacrer pleinement à leur mission pédagogique.

Nous vous demandons donc de surseoir à la publication de cette circulaire en l'état et de convoquer de toute urgence le groupe de travail afin de poursuivre sereinement la réflexion et de reprendre les discussions sur la base de la version 3 du projet, datée du 8 juin 2010, qui avait fait l'objet d'un consensus avec vos services. L'enjeu est d'importance pour la profession. Il nécessite qu'une réelle discussion ait lieu avant la parution d'une nouvelle circulaire de missions. Alors qu'elle est attendue depuis la création du CAPES en 1989, l'ensemble de nos collègues ne comprendrait pas qu'une telle précipitation conduise à la publication d'un texte qui ne réponde en rien à leurs attentes et aux enjeux de la formation des jeunes de ce pays.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, cursive letters that appear to read 'RH' followed by a long horizontal stroke.

Roland HUBERT